

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours des mois d'octobre et de décembre 2015 :

Cession à Lucia Santella-Sorella d'un terrain constitué du lot 1 126 075 du cadastre du Québec, situé au nord-ouest de la rue Eymard entre les rues Millet et de Vittel, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, d'une superficie de 43,6 m², à titre gratuit. (DA154501001)

Vente à Roselyne Pilon et Jean-Luc Pilon d'un terrain constitué du lot 1 349 401 du cadastre du Québec, situé sur le côté sud du boulevard de Pierrefonds, à l'ouest du boulevard Saint-Charles, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie de 71,9 m², pour 22 000 \$. (DA153496001)

Vente à Francine Hugron et Constantino Del Papa d'un terrain constitué du lot 5 622 884 du cadastre du Québec, situé au nord-est de la 21^e Avenue et au nord-ouest de la rue Bélanger, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'une superficie de 23,7 m², pour 6 400 \$. (DA154501003)

Le 21 janvier 2016

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon